



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

***Le Ministre délégué***

Paris, le 24 mai 2024

Monsieur le Président de la Fédération de l'hospitalisation privée,

Madame la Déléguée Générale,

Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs généraux,

Dans le prolongement des échanges que nous avons initiés le 8 avril dernier, je souhaite par la présente vous confirmer mon souhait, et celui de l'ensemble du Gouvernement, de poser les bases d'une relation renouvelée entre l'Etat et les acteurs de l'hospitalisation privée à but lucratif, au bénéfice d'un meilleur accès aux soins des Français et dans une volonté constante de mieux partager les contraintes entre tous les acteurs de l'hospitalisation.

La relation renouvelée que je vous propose d'engager repose sur le principe d'une équité de traitement entre les différents secteurs de l'hospitalisation, sur une plus grande visibilité pluriannuelle des paramètres de la régulation de l'offre de soins ainsi que sur un engagement clair et durable de tous les acteurs pour une meilleure réponse aux attentes de nos concitoyens, qu'il s'agisse de la permanence des soins, d'une prise en charge plus fluide aux urgences ou encore d'une plus grande pertinence des soins et des prises en charge.

En cohérence avec cette volonté, je vous propose de mettre en œuvre plusieurs décisions.

Tout d'abord, je m'engage à la suppression intégrale, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, du coefficient de minoration des tarifs MCO et SMR qui avait été instauré pour compenser l'avantage fiscal procuré par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Les établissements privés à but lucratif seront ainsi traités à parité des établissements privés à but non lucratif, dans le contexte économique qui leur est commun.

Ensuite, pour ne pas fragiliser l'offre de soins dans les territoires, je vous confirme que les agences régionales de santé recevront de ma part la consigne d'être attentives à la situation des cliniques privées qui se trouvent en grande difficulté financière et de veiller à mieux les accompagner, au moyen des enveloppes d'aide à la trésorerie qui leur ont été déléguées, sur la base de critères objectifs (place dans l'offre territoriale des soins, informations précises sur la situation financière de l'établissement, etc.). Un suivi entre vous et mon cabinet sera organisé afin d'échanger sur les éventuelles situations problématiques qui n'auraient pas trouvé d'issue dans le cadre du dialogue local que j'appelle de mes vœux.

Je vous propose, en outre, dans une logique de clause de revoyure, de nous réunir à l'automne prochain afin de travailler, sur la base des volumes économiques respectifs des différents secteurs, à la répartition des crédits non consommés de l'enveloppe de la part « tarifs » dans l'éventualité où, d'une part, l'exécution – secteurs ex-DG et ex-OQN confondus – ferait apparaître une sous-consommation en fin d'année et où, d'autre part, le contexte budgétaire permettrait au Gouvernement d'envisager un versement aux établissements de santé de tout ou partie du montant de cette sous-exécution ainsi que des crédits mis en réserve en application du coefficient prudentiel.

En ce qui concerne la situation des personnels médicaux et non médicaux, je vous propose les deux décisions suivantes :

- Application, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, aux personnels des établissements privés à but lucratif des mêmes majorations de sujétions de nuit, dimanche et jours fériés que celles dont bénéficient leurs homologues des établissements publics de santé et des établissements privés non lucratifs ;
- Alignement complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, du montant des indemnités de garde des personnels médicaux exerçant au sein des établissements privés à but lucratif sur celui de leurs homologues des établissements publics de santé et des établissements privés non lucratifs.

Par ailleurs, je vous confirme à nouveau que le Gouvernement ne sera pas en mesure de financer la mise en œuvre de l'accord dit « Avenant 33 » dans ses termes actuels, dans la mesure où cet accord a été négocié sans aucun mandat financier préalable discuté avec l'Etat. Néanmoins, concernant la revalorisation des salaires les plus faibles et la dynamique de valorisation des carrières des personnels soignants de l'hospitalisation privée, le Gouvernement est disposé à apporter un soutien financier à un nouvel accord salarial, qui sera conclu par vos soins avec les organisations syndicales, avec une mise en œuvre échelonnée sur la période 2025-2027. Si le principe d'un accompagnement financier de l'Etat est acquis, les échanges à venir entre l'Etat et les représentants de l'hospitalisation privée à but lucratif permettront d'en définir plus précisément le montant et les modalités, selon les mesures que contiendra cet accord.

Au-delà de ces mesures fortes, et dans l'objectif de poser entre le Gouvernement et tous les acteurs de l'hospitalisation les bases d'une relation rénovée, basée sur des engagements réciproques et dans la durée, je souhaite que nous puissions engager sans délai, avec toutes les fédérations d'établissements de santé, les travaux permettant d'aboutir à l'élaboration d'un protocole pluriannuel pour la période 2025-2027. Je souhaite que ces travaux puissent être finalisés d'ici la mi-juillet 2024. Ce document-cadre :

- Reconnaîtra la participation de l'ensemble des établissements à l'offre de soins dans une réponse partagée et globale sur la base d'une équité de traitement et de partage des contraintes ;
- Rappellera l'importance que le Gouvernement attache à une plus grande coopération entre le public et le privé au bénéfice des patients et de la sécurité des prises en charge ;
- Définira des principes d'évolution et de répartition des ressources allouées aux établissements de santé, qu'il s'agisse de la part « tarifs » ou des dotations (FIR, MIGAC...). Les modalités d'attribution de ces ressources devront reposer sur des critères objectifs, qu'il s'agisse de la participation aux missions de service public ou encore de l'évolution des charges des établissements qui devront être objectivées au moyen d'un observatoire.

La démarche que je vous propose, avec Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, et au nom du Gouvernement, étant basée sur une dynamique d'engagements réciproques, j'attends que, les acteurs du secteur privé lucratif s'engagent de leur côté, dans la durée et de façon transparente, à renforcer :

- Leur participation aux missions de service public (notamment la permanence des soins et l'engagement pour un meilleur accès aux soins), sur la base d'un constat objectif de la réalité de la participation des médecins exerçant dans vos établissements ainsi que des financements reçus en contrepartie ;
- Leurs actions en matière d'amélioration de l'efficacité et de la pertinence des soins (notamment la lutte contre les actes inutiles ou redondants) ;
- La coopération entre le secteur public et le secteur privé (notamment pour éviter la saturation des services d'urgence, grâce à une coopération public/privé sur la gestion territoriale des lits et la filière des urgences psychiatriques) ;
- Leur contribution à la politique de prévention engagée par le Gouvernement.

Afin que ces engagements puissent être suivis et objectivés, je souhaite qu'un groupe de travail associant le ministère chargé de la santé et de la prévention et vos représentants se réunisse rapidement aux fins d'élaborer des indicateurs de mesure et de définir des valeurs-cibles, qui feront l'objet d'une contractualisation entre l'Etat et votre Fédération. Les résultats mesurés par ces indicateurs, et leur évolution dans le temps, feront l'objet d'un suivi public et infra-annuel et seront pris en compte dans l'attribution des dotations, notamment au niveau régional (FIR).

A l'heure où nos concitoyens attendent des résultats concrets pour leur accès aux soins et l'amélioration de leurs prises en charge, c'est donc bien une relation nouvelle, basée sur la confiance, l'équité et des engagements réciproques que je vous propose d'acter avec tous les acteurs de l'hospitalisation.

Naturellement, et comme gage de cette relation renouvelée, je souhaite que vous mettiez fin au mouvement de grève annoncé pour le 3 juin mais également que vous preniez l'engagement de vous désister des recours engagés par votre Fédération contre les décisions tarifaires 2023 et 2024 de l'Etat dans le champ MCO. Enfin, je vous propose de travailler, en lien avec le ministère chargé des Comptes publics, à la définition de règles pour une plus grande transparence financière des cliniques.

Dans l'attente de votre retour sur ces propositions, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame la Déléguée Générale, Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs généraux à l'assurance de ma considération.

*Bien à vous*



Frédéric VALLETOUX